

2021-84

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 045-214503005-20211214-2021_84-DE

MAIRIE DE SANDILLON
45640

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mil vingt-et-un le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JUTEAU Pascal, Maire.

En exercice : 26
Présents : 21

Présents : Mmes et MM. BENOIST, BISSONNIER, BONJEAN, CHARRIER, DELPLANQUE, GOYER, HÉRY, JUTEAU, LARDENNOIS, LAURENT, LE BON, LEFRANCOIS, MALBO, POIGNARD, RAVELEAU, ROLAND, TAFFOUREAU, TAUZI, THENAISIE, VENON, WEBER.

Votants : 26
Date de la convocation :
08/12/2021

Secrétaire de séance : M. POIGNARD

Date d'affichage :
09/12/2021

Absents excusés :
M. BRIMBOEUF pouvoir à M. LAURENT
Mme CROISSET pouvoir à M. BISSONNIER
M. DOS SANTOS pouvoir à M. DELPLANQUE
M. DUBOIS pouvoir à M. WEBER
Mme MÊME pouvoir à Mme CHARRIER

AMENAGEMENT, SECURITE, DEVELOPPEMENT DURABLE
Cession du chemin rural de la Balive - Lancement de la procédure

Le propriétaire du domaine de La Porte souhaite acquérir une partie de domaine public jouxtant sa propriété. Son projet est de pouvoir acquérir une partie de domaine public qu'il entretient régulièrement et pour laquelle la commune n'a pas d'utilisation particulière. S'agissant du domaine public communal, une enquête publique de déclassement, sur une période de 15 jours, est nécessaire à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural,
- **APPROUVE** le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime,
- **DECIDE** de lancer une enquête publique sur ce projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le :

Sandillon, le 15/12/2021
Le Maire,
Pascal JUTEAU

